



# DOSSIER DE PRESSE

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTÉE 2023

Août 2023



## Avant-propos

Depuis 2016, l'ANESF (Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes), réalise une enquête pour évaluer le coût de la rentrée. L'**indicateur du Coût de la Rentrée** (iCDR) est calculé par les différentes fédérations du réseau de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) afin d'évaluer le coût moyen d'une rentrée universitaire pour un·e étudiant·e.

L'iCDR sépare les **frais de vie courante** des **frais spécifiques à la rentrée universitaire**. La comparaison avec les frais de la rentrée précédente permet d'analyser l'évolution de ces coûts. Nous basons nos calculs sur le recensement et l'indicateur du Coût de la Rentrée réalisé par la FAGE, que nous adaptons à la répartition géographique de nos établissements en France, ainsi que sur les réponses fournies par nos administrateur·rice·s.

Cette année, le coût moyen de la **rentrée d'un·e étudiant·e sage-femme en 2ème année de licence est de 3 002,58 €**, ce qui représente une **augmentation de 3,22%** par rapport à la rentrée universitaire 2022-2023. Nous remarquons également que, au-delà de l'augmentation des frais dans la majorité des catégories étudiées, il y a une nette **disparité** entre l'Île-de-France et les autres régions de France.

Suite à la sortie de notre enquête bien-être cette année, des chiffres alarmants ont été mis en lumière. Face à une situation **de précarité grandissante**, **29,2 %** des étudiant·e·s sages-femmes déclarent avoir **une activité rémunérée en période scolaire** pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Enfin, il nous a semblé important de réaliser une partie plus détaillée sur les frais que rencontre un·e étudiant·e sage-femme qui entre dans les études de maïeutique par le biais **d'une passerelle**, ces frais qui correspondent aux ESF en formation continue sont très **souvent très élevés** et il nous a paru important de les aborder cette année.

En vous souhaitant une bonne lecture,

**Robin Santamaria et Valentine Janin**  
**Vice-Président·e·s en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits à l'ANESF**



## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>I. Présentation de l'ANESF</b>	<b>4</b>
<b>II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée</b>	<b>5</b>
<b>III. Analyse synthétique du coût de la rentrée</b>	<b>6</b>
<b>IV. Frais de vie courante</b>	<b>7</b>
A. Loyers	8
B. Repas RU	8
C. Consommables	9
D. Menstruations	9
E. Téléphonie et internet	10
F. Loisirs	10
G. Transports	11
<b>V. Frais de rentrée universitaire</b>	<b>12</b>
H. Frais de scolarité : inscription + CVEC	13
I. Complémentaire santé	13
J. Assurance logement	13
K. Frais d'agence	14
L. Matériel pédagogique	14
M. Matériel de stage et de travaux pratiques	15
<b>VI. Focus sur les frais de Passerelles</b>	<b>16</b>
<b>VII. Variation des revenus</b>	<b>18</b>
O. Rémunération 2nd cycle	18
<b>VIII. Résumé des revendications de l'ANESF</b>	<b>19</b>
<b>IX. Contacts</b>	<b>19</b>



## I. Présentation de l'ANESF

L'**ANESF** est l'unique association étudiante représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes parmi les 34 structures de formation en France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

L'ANESF a pour but :

- > De **rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France** afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels,
- > De **participer activement à l'évolution de la formation** en sciences maïeutiques **et de la profession**,
- > De **fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif** des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation,
- > D'**inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice de leur citoyenneté** à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire,
- > D'être **actrice dans les décisions et les actions de santé publique** notamment à visée éducative et préventive,
- > D'**affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines** que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence.



## II. Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée

L'iCDR est un indicateur qui permet de calculer le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e de 20 ans, en première année de licence, non boursier·ère, n'habitant pas au domicile familial et sans double inscription.

L'ANESF se sert des données fournies par la FAGE et l'adapte à son territoire, puisque nous n'avons pas de structures de formation dans toutes les villes françaises. Nous réalisons donc une pondération : 3 établissements en Île-de-France, 28 situés dans d'autres régions de France Métropolitaine, et 2 en DROM-COM (La Réunion et la Martinique).

Également, les étudiant·e·s de première année de licence représentent les étudiant·e·s en PASS/L.AS, nous nous basons donc sur le **coût moyen de la rentrée pour un·e étudiant·e entrant en 2ème année de licence** (DFGSMa2).

Nous avons sondé nos administrateur·rice·s afin de cibler les **frais spécifiques à la filière maïeutique**. Les chiffres spécifiques à notre filière sont donc basés sur ces réponses.

Cette année, la méthodologie a changé, ainsi les calculs pour les rentrées 2021 et 2022 ont été réactualisés afin de pouvoir faire une comparaison par rapport à cette rentrée 2023.

L'indicateur sépare les différentes dépenses en 2 catégories, comprenant chacune différents postes de dépenses :

> Les **frais de vie courante** sont des frais fixes au cours des mois de l'année comprenant : loyers, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien. Pour ces frais, nous ne prenons pas en compte La Réunion et la Martinique, les coûts étant très différents de ceux de la France métropolitaine.

> Les **frais spécifiques de rentrée universitaire** comprennent les frais d'inscription, les frais de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), les frais d'agence, le dépôt de garantie, la souscription à une assurance logement et à une complémentaire santé, le matériel pédagogique ainsi que le matériel de stage.

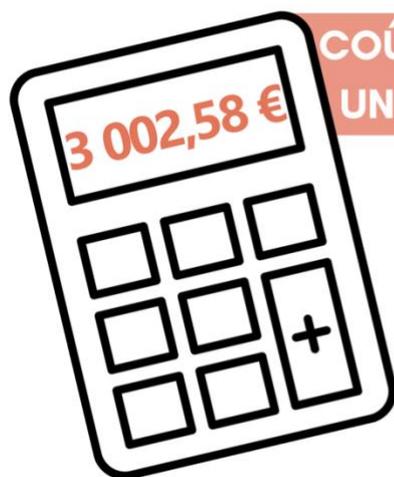
*Pour ces frais, nous excluons les frais de Lille FMM. Étant un établissement privé, leurs frais ne sont pas soumis aux réglementations de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.*



### III. Analyse synthétique du coût de la rentrée

Évolution globale du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e en 1er cycle, avec pondération de 3 écoles en Île-de-France et 28 en région.

	2021	2022	2023	
 Frais de vie courante	1 100,82 €	1 122,33 €	1 187,09 €	↗
 Frais spécifiques de rentrée	1 745,36 €	1 786,83 €	1 815,49 €	↗
 Total	2 846,18 €	2 909,16 €	3 002,58 €	↗



**COÛT MOYEN DE LA RENTRÉE  
UNIVERSITAIRE 2023 - 2024**

Soit **↗ 3,22%** par rapport  
à la rentrée universitaire  
2022 - 2023



## IV. Frais de vie courante

En 2023 :

- > Le loyer et les charges locatives s'élèvent en moyenne à **509,28 €**
- > Les repas au RU à **66 €**
- > L'alimentation à **206,38 €**
- > Les équipements divers à **137,94 €**
- > Les frais liés aux menstruations à **9,58 €**
- > La téléphonie mobile et internet à **63,48 €**
- > Les loisirs à **45,98 €**
- > Les transports à **148,45 €**

Ce qui au total représente

**1 187,09 €**

soit

**↗ 5,77 %**

par rapport à 2022.

Nous pouvons également comparer les frais entre les régions et l'île-de-france :

Tableau 1 : Évolution des frais de la vie courante pour un·e étudiant·e en région ou en Île-de-France

	>>> 2023	Régions	IDF
Loyers et charges		488,82 €	700,19 €
Repas au RU		66 €	66 €
Alimentation		204,37 €	225,15 €
Equipement divers		137,44 €	142,63 €
Menstruations		9,58 €	9,58 €
Téléphone et internet		63,48 €	63,48 €
Loisirs		45,98 €	45,98 €
Transports		147,38 €	158,42 €
Total		<b>1 163,05</b>	<b>1 411,43 €</b>



## A. Loyers

La moyenne est réalisée pour chaque ville à partir du coût moyen d'un studio de 20 à 30 m<sup>2</sup>, ainsi que pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup>, représentant les deux formes de logement les plus utilisées par les étudiant·e·s.

La moyenne a été calculée selon les 31 établissements de formation de France métropolitaine, dont 3 en Île-de-France et 28 dans d'autres régions.

Ce qui nous mène à un coût moyen de loyer mensuel de **509,28 €**

soit une **augmentation de 2,28 %** par rapport à 2022.

	Régions	IDF	National		
	2023	2023	2022	2023	
 Loyers	488,82 €	700,19 €	497,91 €	<b>509,28 €</b>	

## B. Repas RU

Nous comptons en moyenne 5 repas par semaine, 4 semaines par mois pour un·e étudiant·e non boursier·ère, à 3,30€ le repas. Ce qui fait un total de **66€ par mois**.

Ce chiffre n'a pas changé depuis 2019. 



## C. Consommables

Les consommables regroupent différentes classes de dépense :

- > Alimentation : en dehors des repas au RU, ce qui représente 30 petits déjeuners et 40 repas, basé sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS).
- > Equipements divers :
  - > Informatique : une mensualité d'un ordinateur de 300€ avec un prêt à taux 0%
  - > Vêtements : 1 ensemble jean, tee-shirt, sweat et paire de chaussures
  - > Hygiène : Lot de base de produits d'hygiène
  - > Entretien : Lot de base de produits d'entretiens

La coût moyen des consommables d'élève donc à **344,32 €**  
ce qui représente une **augmentation de 10,55 %** par rapport à 2022.

	Régions		IDF		National		
	2023	2023	2023	2023	2022	2023	
 Alimentation	204,37 €	225,15 €	178,68 €	206,38 €			↗
 Equipement divers	137,44 €	142,63 €	132,77 €	137,94 €			↗
 Total	341,81 €	367,78 €	311,45 €	344,32 €			↗

## D. Menstruations

Nous nous basons sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 serviettes par jour ainsi que des anti-douleurs.

Ainsi nous comptons une dépense de **9,58 €**.



## E. Téléphonie et internet

Pour fixer ce prix, nous avons réalisé la moyenne des abonnements de téléphonie mobile, fixe et internet chez certains grands opérateurs français.

Cette année ce coût représente **63,48 €**  
soit une **augmentation de 19,05 %** par rapport à l'année précédente.

	2022	2023	
 <b>Téléphonie et internet</b>	53,32 €	<b>63,48 €</b>	

## F. Loisirs

Nous avons pris en compte plusieurs types de loisirs, ceux qui paraissent être les plus populaires et les plus utilisés : les activités physiques et sportives, le cinéma et les streaming de vidéo et musique.

Le coût représenté par ces loisirs est de **45,98 €** en 2023.

	2022	2023	
 <b>Loisirs</b>	44,67 €	<b>45,98 €</b>	



## G. Transports

Nous avons fixé le coût moyen de 4 allers-retours de 26km par mois ainsi qu'un abonnement de transports en commun au tarif étudiant (calculés dans les villes dans lesquelles il y a un institut de formation de maïeutique).

Ainsi, les transports représentent **148,45 €** de dépense,

soit une **augmentation de 6,49 %** par rapport à 2022.

	Régions		IDF		National		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
 Transports	147,38 €	158,42 €	139,40 €	<b>148,45 €</b>			



## V. Frais de rentrée universitaire

Depuis 3 ans, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a décidé de geler les frais d'inscription.

Malgré cela, nous remarquons une **hausse de 62,13 € soit 3,56%** depuis 2021 due à l'augmentation du coût de l'assurance logement, du matériel pédagogique, du dépôt de garantie mais surtout de la CVEC qui ne cesse d'augmenter chaque année.

	DFGSMa2 2021	DFGSMa2 2021	DFGSMa2 2021	
Frais d'inscription	170 €	170 €	170 €	→
CVEC	92 €	95 €	100 €	↗
Complémentaire santé	307,20 €	307,20 €	307,20 €	→
Assurance logement	67,45 €	75,93 €	75,79 €	↘
Frais d'agence	248,52 €	238,58 €	245,82 €	↗
Matériel pédagogique	205,38 €	235,93 €	213,82 €	↘
Matériel de stage	154,00 €	177,14 €	156,59 €	↘
Dépôt de garantie	500,82 €	487,05 €	530,67 €	↗
Total	1 745,36 €	1 786,83 €	1 815,49 €	↗



## A. Frais de scolarité : inscription + CVEC

Frais d'inscriptions moyens pour un·e étudiant·e entrant en licence 2 (DFGSMa2), non boursier·ère.

	2021	2022	2023	
 Frais d'inscription licence	170 €	170 €	170 €	→
 Frais d'inscription master	243 €	243 €	243 €	→
 CVEC-C	92 €	95 €	100 €	↗

## B. Complémentaire santé

Les frais de complémentaire santé sont basés sur les tarifs de l'offre Essentielle LMDE, qui est une complémentaire santé nationale, à laquelle tou·te·s les étudiant·e·s peuvent souscrire.

	2021	2022	2023	
 Complémentaire santé	307,20 €	307,20 €	307,20 €	→

## C. Assurance logement

Nous avons calculé le coût moyen d'une assurance du type "Essentielle" au sein des mutuelles.

	Régions	IDF	National		
	2023	2023	2022	2023	
 Assurance logement	74,99 €	83,23 €	75,93 €	<b>75,79 €</b>	→



## D. Frais d'agence

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur, la constitution de son dossier, la rédaction du bail ainsi que la réalisation de l'état des lieux sont à ses frais.

Nous avons pris en compte les plafonds prévus pour un logement de 20 m2, avec état des lieux.

Cette année, le coût représenté par les frais d'agence est en **augmentation** et vaut

**245,82 €**

	Régions		IDF		National		
	2023	2023	2022	2023	2022	2023	
 Frais d'agence	240,02 €	300 €	238,58 €	<b>245,82 €</b>			

## E. Matériel pédagogique

Nous n'avons pas compté l'ordinateur puisqu'il a été compté dans les frais de vie courante. Cependant, nous prenons en compte diverses fournitures de rentrée : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression.

	2021	2022	2023	
 Matériel pédagogique	205,38 €	235,93 €	213,82 €	



## F. Matériel de stage et de travaux pratiques

Nous avons calculé 53,90 € de petit matériel nécessaire sur les terrains de stage : pince Kocher, ciseaux, chaussures, garrot, carnet, mètre ruban... ainsi que le matériel demandé pour réaliser des travaux pratiques : orange, poulet...

A cela, nous ajoutons les tenues de stage, qui, lorsqu'elles sont payantes, coûtent en moyenne 34,33 €/tenue. Les établissements de formation réclament 3 tenues en moyenne, ce qui représente un coût de 102,69 €.

Au total, les frais complémentaires s'élèvent à **156,59 €** pour cette rentrée 2023.

	2021	2022	2023	
 <b>Petit matériel</b>	75 €	70 €	53,90 €	↓
 <b>Tenues</b>	79 €	107,14 €	102,69 €	↓
 <b>Total</b>	154 €	177,14 €	<b>156,59 €</b>	↓

### Revendication :

> L'ANESF se positionne pour le respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage et pour que les régions prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques.



## VI. Focus sur les frais de Passerelles

La formation des sages-femmes fait partie des formations sanitaires et sociales depuis la loi de décentralisation de 2004. Cela implique que les régions financent l'ensemble des éléments constitutifs de la formation, c'est-à-dire la formation de l'ensemble des étudiant·e·s.

Il est possible depuis 2010 pour certaines personnes, en fonction de leur diplôme et de leurs compétences, de présenter un dossier afin d'intégrer les études de sage-femme sans passer par le PASS ou la L.AS avec des modalités d'admissions revues en 2017. Les étudiant·e·s qui voient leur dossier accepté entrent dans un des 34 établissements de formation de sage-femme soit en 2ème soit en 3ème année en fonction de la décision du jury d'admission et suivent les mêmes cours que l'ensemble des autres étudiant·e·s.

Cependant, les étudiant·e·s rencontrent plusieurs problèmes, que ce soit pour les systèmes d'aides financières qui sont très rarement adaptés et très hétérogènes selon les régions, mais aussi pour le financement de leurs études ce qui engendre de la précarité voire un arrêt des études par manque de moyens financiers.

Les disparités se retrouvent dans la définition de la formation continue que donne chaque région et qui est différente de celle du MESR. Le financement des passerelles en maïeutique est donc régi par des règles différentes des passerelles des autres études médicales.

Nous avons donc calculé la moyenne des frais inhérents aux formations de ces étudiant·e·s en fonction des établissements dans lesquels ils étaient payants.

Ainsi, en moyenne un·e étudiant·e sage-femme en formation continue débourse **4 890,55 €** par année de formation. Ce chiffre s'élève jusqu'à 7 500 € dans certains établissements.

Si on l'ajoute au coût de la rentrée moyen présenté jusqu'ici, nous atteignons un total de **7 885,13 €** pour les étudiant·e·s en formation continue.



Les étudiant·e·s de ce dispositif rencontrent différents problèmes avec le non financement des passerelles de la part des régions. Les régions fixent elles mêmes les conditions pour financer les places en maïeutique ce qui crée des disparités entre les étudiant·e·s sages-femmes de France.

Des régions comme par exemple Pays de la Loire ont décidé, suite à cet arrêté, de financer l'intégralité des places des établissements de formation dont les places du dispositif passerelle. L'ANESF encourage les autres régions à faire de même.

### Revendications :

**> L'ANESF se positionne contre ces frais de passerelles et pour l'application des textes de loi par les régions à travers un accès aux études de sage-femmes aux frais d'inscriptions fixés par le ministère pour tous·tes les étudiant·e·s indépendamment de leur régime d'étude.**

**> L'ANESF se positionne contre la sélection par l'argent, c'est-à-dire que les moyens de financement d'une personne ne doit pas être un critère décisif au sein du dispositif de passerelle.**

**> L'ANESF se positionne pour que l'intégralité des places en deuxième année de maïeutique soient financées en respectant les objectifs pluriannuels nationaux.**



## VII. Variation des revenus

### A. Rémunération 2nd cycle

Les étudiant·e·s sages-femmes de 4ème année sont rémunéré·e·s de septembre à août inclus (12 mensualités) et les étudiant·e·s sages-femmes de 5ème année sont rémunéré·e·s de septembre à juin inclus (10 mensualités).

De plus, dès le 1er juillet 2022, une hausse de 3,5% du point d'indice dans la fonction publique hospitalière a été réalisée par le gouvernement.

Année de formation	Rémunération	Mensualité (brut)	Montants annuels (brut)
4ème année	12 mois	273,14 €	3 277,64 €
5ème année	10 mois	403,42 €	4 034,20 €

#### Revendication :

> L'ANESF se positionne pour une rémunération à 3,90€/heure des étudiant·e·s en second cycle, ce qui correspond au minimum légal pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.



## VIII. Résumé des revendications de l'ANESF

Face à ces constats, l'ANESF porte plusieurs revendications :

- > **L'indemnisation kilométrique** à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes au 1er et 2ème cycle
- > **L'accès à des logements** lorsqu'il·elle·s réalisent des stages en dehors de leur CH de référence
- > La **suppression des frais complémentaires** et des frais liés aux **tenues de stage**
- > La suppression des **frais de passerelle**.
- > La **gestion des bourses** de notre formation par le **CROUS**
- > Une **rémunération à 3,90€/heure** des étudiant·e·s en second cycle, et respect de la rémunération de ces étudiant·e·s.

De manière plus générale, l'ANESF se positionne pour **l'intégration universitaire** des établissements de formation, pour **l'accès à un logement** lorsque les stages sont éloignés du domicile des étudiant·e·s et pour un **accès facilité aux services du CROUS**, par le biais du guichet unique.

## IX. Contacts

> **Suzanne Nijdam** - Porte-Parole, 2023-2024 - [porteparole@anesf.com](mailto:porteparole@anesf.com),  
06.46.68.58.62

> **Robin Santamaria & Valentine Janin** - Vice-Président·e·s en charge des  
Affaires Sociales et de la Défense des Droits, 2023-2024 - [affaires sociales@anesf.com](mailto:affaires sociales@anesf.com),  
06.47.33.35.41